

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Lisière Percire – Adhésion à
la Charte des EcoQuartiers**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 09

OBJET : LISIERE PEREIRE – ADHESION A LA CHARTE DES ÉCOQUARTIERS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Au mois de décembre 2012, le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires a mis en place une démarche de labellisation « ÉcoQuartier ». Ce label s'appuie sur les expériences développées en France au travers des deux appels à projet lancés en 2009 et 2011 pour la création d'Éco quartiers.

La démarche de labellisation nécessite au préalable la signature par la collectivité de la « Charte des ÉcoQuartier » qui permet à la ville signataire de bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique garantissant la transversalité et la cohérence de la démarche. Cette charte reprend les 20 engagements à respecter pour obtenir la labellisation « ÉcoQuartier » qui se déclinent en 4 objectifs majeurs :

- *Démarche et processus : Faire du projet autrement*
- *Cadre de vie et usages : Améliorer le quotidien*
- *Développement territorial : Dynamiser le territoire*
- *Préservation des ressources et adaptation au changement climatique : Répondre à l'urgence climatique et environnementale*

Le projet d'aménagement de la Lisière Pereire répond aux objectifs de développement durable détaillés dans cette démarche. Pour inscrire ce projet dans le processus de labellisation, il convient dans un premier temps d'adhérer à la « Charte des ÉcoQuartier ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'inscription du projet Lisière Pereire dans le processus de labellisation « ÉcoQuartier » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la « Charte des ÉcoQuartier » annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

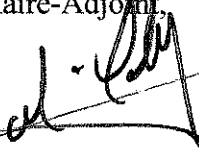
APPROUVE l'inscription du projet Lisière Pereire dans le processus de labellisation « ÉcoQuartier »,

APPROUVE la charte Ecoquartier et les engagements auxquels elle conduit,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la « Charte des ÉcoQuartier » annexée à la présente délibération et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires en vue de la labellisation.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

